

## Mobilité géographique

### Mouvement inter 2024

La période de consultation des barèmes est ouverte. Ce temps de la vérification des barèmes est crucial car une petite erreur de barème peut avoir de graves conséquences sur les résultats de votre participation au mouvement. Or, que vous ayez oublié de fournir une pièce justificative ou que l'administration ait fait un mauvais calcul, vous n'êtes pas à l'abri d'un barème erroné.

Le SE-Unsa 974 vous propose de vous accompagner dans cette démarche afin de ne rien omettre.

### Le calendrier pour la Réunion :

- du 17 au 31 janvier 2024 : vérification des barèmes dans SIAM

*Consultation du barème dans l'application SIAM et envoi d'une fiche de rectification du barème en utilisant la fiche prévue à cet effet, transmise par courriel dans I-prof.*

- 6 février 2024 : date limite de réception par le Rectorat DPEP des demandes d'annulation de participation

- 7 février 2024 : affichage du barème définitif dans SIAM

- 6 mars 2024 : Diffusion individuelle par le ministère des résultats aux candidats à la mutation

### Mouvement intra 2024 : demande de bonification de barème

Vous souhaitez ou devez participer au mouvement départemental, et êtes dans une des situations suivantes :

- situation de **handicap**
- situation de **séparation de conjoint pour des raisons professionnelles (RC)**
- situation de **rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant (APC)**

Vous pouvez faire une demande de bonification de barème du **31 janvier au 13 février 2024 via Colibris**.

Vous trouverez [ICI](#) les circulaires.

### Mouvement AEFE

La campagne annuelle de recrutement des détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration pour l'année scolaire 2024-2025 est en cours. Les vœux sont à formuler avant fin février 2024 !

Toutes les infos [ICI](#)

### Mouvement « Andorre »

La circulaire est parue au dernier B.O. , [à lire ici](#)

**Vous avez jusqu'au 2 février pour faire acte de candidature**

## Formations syndicales

Nos formations syndicales sont réservées aux **adhérents SE-UNSA** à jour de leur cotisation.

Les non-adhérents qui souhaitent participer devront prendre une adhésion pour valider leur inscription.

**L'inscription à une formation syndicale se fait uniquement via le lien transmis dans les flash écoles environ 1 mois et demie avant la date de la formation.**

[Je consulte le calendrier prévisionnel des formations syndicales du second semestre](#)

## Formation syndicale « Sophrologie »

- vendredi 1er mars 2024 de 8h30 à 12h00, à la technopole de Saint-Pierre (Techsud)

[Inscription ICI](#)

- vendredi 22 mars de 8h30 à 12h00, à la salle Lo Rwa Kaf du Bocage à Sainte-Suzanne

[Inscription ICI](#)

[Liste d'attente](#)

Pour les secteurs Nord et Ouest, le formulaire vous sera adressé ultérieurement pour les dates de formations suivantes :

- vendredi 24 mai 2024 : salle du Cross

- lundi 27 mai 2024 : Village Corail

**Les places sont limitées, vous ne pourrez vous inscrire qu'à une seule session (sur les 4).**

**Nous nous réservons la possibilité d'annuler les inscriptions doubles (à 2 sessions).**

## Formation syndicale « Ecole Inclusive »

**Quels sont les dispositifs existants pour répondre aux besoins d'un élève à besoin éducatif particulier ?**

**Dates :**

- vendredi 29 mars 2024

- mardi 2 avril 2024

**Mode :**

Visioconférence (le lien vous sera adressé dans les 3 jours précédents la formation)

**Horaires :**

De 9h30 à 11h30

[Inscription ICI](#)

## RIS

Vous avez la possibilité de déduire 9 heures de RIS de la journée de solidarité et des 108H (hors APC) : à savoir les réunions de concertation, conseils des maîtres, conseils d'école, animations pédagogiques, ...

[Je consulte le programme des RIS du second semestre](#)

[Inscriptions aux RIS de février et mars 2024 : ICI](#)

*Les RIS de février et mars seront exceptionnellement réservées aux adhérents.*

## Notes et circulaires

En ce moment ...

**Demande de détachement**

Les candidatures sont à saisir dans l'application [pegase](#) du 2 au 26 janvier 2024.

[Je consulte la note et les annexes](#)

**CAPPEI**

Les inscriptions pour la session 24/25 se feront du 9 au 23 février 2024.

[Je consulte la circulaire](#)

## Carte scolaire 2024 : encore trop loin de nos ambitions

Pour le SE-Unsa, l'annonce du ministre Gabriel Attal de revenir sur une partie des suppressions de postes dans le 1<sup>er</sup> degré est une décision de raison. Au lieu de 1 079 suppressions, le 1<sup>er</sup> degré subira finalement une perte de 560 postes au niveau national. Faut-il pour autant vraiment se réjouir ? Pour le SE-Unsa, même si le nombre d'élèves diminue, les suppressions ne sont pas justifiées quand on sait les difficultés de remplacement, les situations de collègues déchargés directeurs ou enseignants en REP+.

**L'académie de la Réunion bénéficiera pour la rentrée 2024 d'une dotation de 55 ETP pour le premier degré.**

Pour rappel, à la rentrée 2023, l'académie de la Réunion a bénéficié d'une dotation de 28 ETP (vote de l'AS) à laquelle il faut ajouter une dotation ministérielle supplémentaire de 15 ETP reçue en septembre 2023.

[Je lis l'article ICI](#)

## JOP, polémique : la seule réalité de l'École c'est qu'elle ne peut attendre !

Reçu ce lundi 15 janvier par Amélie Oudéa-Castéra au sein d'une délégation Unsa-Éducation, le SE-Unsa a entendu des excuses de la ministre après ses premiers propos publics choquants avant de concentrer ses échanges sur l'urgence de l'attractivité et des moyens.

Pour le SE-Unsa, l'École publique mérite autre chose qu'être à nouveau au cœur de polémiques. Elle ne peut pas non plus passer après des enjeux olympiques. Les personnels et les élèves attendent des réponses essentielles pour mieux exercer et mieux apprendre !

[Je continue la lecture](#)

## Pour être respecté-es, en grève le 1er février !

Énième changement de ministre, dénigrement de l'École publique, investissement au rabais, déconsidération des personnels, caricature du métier, réformite aigüe... à quand le respect de l'École publique et de ses personnels ?

**Le SE-Unsa appelle tous les personnels à se mobiliser le 1<sup>er</sup> février prochain pour exiger du président et de la ministre de respecter l'École publique et laïque, et ses personnels.**

## L'équipe du SE-UNSA vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

*Pour vous accompagner au quotidien et tout au long de l'année : des militants, des élus et des représentants dans toutes les instances académiques de dialogue social.*

*Renseignements, aide, soutien, conseil défense : **le SE-UNSA vous accompagne au quotidien !***

**Le trombinoscope du Premier degré, [à découvrir ici](#)**

[J'adhère ICI](#)



SE-UNSA, Section de La Réunion

16, rue Jean Châtel - BP 50041  
97464 Saint-Denis cedex  
02 62 20 08 13  
974@se-unsa.org